

Affaires des anciens combattants

Pour promouvoir l'unité nationale et pour permettre aux Canadiens de toutes les régions et non pas simplement du centre du pays d'avoir accès au gouvernement fédéral, je pense qu'il importe de s'opposer au départ d'organismes comme le Canadien National de régions comme la mienne. Pour les mêmes raisons, nous devrions appuyer de tout cœur les efforts légitimes du gouvernement en vue de décentraliser son activité et d'abandonner le principe voulant que tout ce qui est gros est nécessairement bon ou que c'est toujours la meilleure façon de procéder.

Nous avons trop souvent fait l'erreur de croire que les institutions gouvernementales, les entreprises du secteur privé doivent être importantes et impersonnelles; elles finissent ainsi par devenir insensibles aux besoins du public qu'elles sont censées servir.

Je soutiens que les institutions gouvernementales et les entreprises peuvent être efficaces, compétentes et même rentables dans le cas d'entreprises, sans devenir trop centralisées ou de trop grande taille.

Nous avons toujours été fiers de notre diversité, qu'elle soit linguistique, économique ou géographique. Pourquoi donc le gouvernement insiste-t-il tout à coup sur le principe voulant qu'il soit monolithique et de taille énorme et qu'il concentre ses activités dans des centres urbains comme Montréal et Toronto? Pourquoi ne pas nous rendre compte que, conformément au principe de la diversité, l'appréciation des petites localités de notre pays peut nous apporter beaucoup. Les petites provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard et les régions comme celles de l'Atlantique n'ont peut-être pas la richesse du Canada central mais elles ne font pas moins tout autant partie du pays dans son ensemble, et elles méritent donc comme les autres régions une partie des richesses redistribuées par le gouvernement fédéral.

Nous ne négligeons rien pour rendre les organismes gouvernementaux rationnels et efficaces, mais ne le faisons pas au prix du retrait du gouvernement fédéral de certaines villes comme Charlottetown.

Le gouvernement actuel se prétend le défenseur de l'unité nationale. Le premier ministre (M. Trudeau) se retranche continuellement derrière le nationalisme canadien et se présente comme le grand patriote canadien—peut-être le seul patriote canadien! Je ne veux pas m'éloigner de mon propos et entrer dans le débat constitutionnel, car je parlerai de la constitution la semaine prochaine, cependant, je dois dire que je trouve vraiment bien étrange que le premier ministre, qui se prétend un grand patriote, ne tienne pas compte de la population du Canada et du Parlement pour demander à Londres d'adopter un ensemble de mesures en vue d'apporter ce qu'il appelle une réforme constitutionnelle—un ensemble de mesures qu'il ne peut pas faire approuver par la population canadienne. Ce n'est pas un grand patriote canadien, c'est un «colonisé enragé».

Selon le principe que nous devons régler nos affaires au Canada, à notre façon, je pense qu'une des traditions que nous devons respecter serait d'apprécier les petites localités qui forment le pays. Et conformément à ce principe, j'invite tous les députés à protester énergiquement contre toute motion ou suggestion que les ministères du gouvernement fédéral ne devraient pas se trouver, quand c'est possible, dans d'autres villes que celles du Canada central, surtout Ottawa.

Je crois fermement que le pays dans son ensemble, et non seulement ma province, seront mieux servis si le ministère des Affaires des anciens combattants se trouve à Charlottetown plutôt qu'à Ottawa. Je regrette vivement, cependant, qu'on s'y soit pris aussi mal du point de vue administratif. Je crois au principe de la décentralisation et je félicite le gouvernement, dans la mesure où il est responsable de cette décision, d'avoir permis ce déménagement. Mais il faut admettre que le gouvernement Clark a contribué davantage à faire progresser le projet de déménagement en sept ou huit mois que le gouvernement acuel et celui d'avant le gouvernement Clark n'y ont contribué en trois ans.

Le principe de la décentralisation est crucial pour le Canada. Je félicite le gouvernement de lui avoir accordé autant d'importance; malheureusement, c'est dans l'application qu'il s'est fort mal débrouillé. La ville de Charlottetown, la province de l'Île-du-Prince-Édouard et tous ceux, j'imagine, qui connaissent un peu la question, sont d'accord pour dire que l'immeuble qui va recevoir le ministère des Affaires des anciens combattants devrait être situé en bordure de mer à Charlottetown.

Je n'ai pas l'intention d'examiner la question en détail, car je pense la bataille probablement perdue d'avance. Il est de fait que la ville de Charlottetown, que la province et la population de l'Île-du-Prince-Édouard sont depuis longtemps en faveur d'implanter le siège national à Charlottetown, au bord de la mer. Il s'insérerait là dans un important projet d'aménagement urbain et ne compliquerait pas les difficultés de stationnement et de circulation qui existent dans la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard.

● (1740)

Avec obstination, le gouvernement est allé contre l'opinion locale, contre la représentation officielle de la ville de Charlottetown et contre la représentation de la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Au lieu de situer le siège national au bord de l'eau, comme le bon sens le demandait, il a décidé d'aller ficher un énorme complexe fédéral au cœur même de Charlottetown, ce qui va engorger la circulation et aggraver le problème du stationnement. Du même coup, il va occuper une surface très précieuse de la ville de Charlottetown qui conviendrait mieux à un développement commercial.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'ai déjà fait savoir que la présidence avait l'intention d'interrompre la séance à 5 h 40 et de dire alors que le temps prévu à l'article 48(2) du Règlement pour l'étude de cette motion est expiré.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'aimerais avoir certains éclaircissements. Tout à l'heure, il y a eu malentendu du fait qu'il n'y pas eu préavis pour la discussion de cette question. La question a maintenant été tranchée. Vous avez déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement. D'autre part, étant donné que le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) n'avait pas le droit d'intervenir deux fois dans le débat sur sa propre motion, sauf, comme le prévoit l'article 48 du Règlement, pour cinq minutes en réponse au ministre, je propose qu'il ne soit pas tenu compte du temps où il a parlé par erreur dans le calcul des 100 minutes allouées aux termes de l'article 48 du Règlement.